



# Formation Taxi 06

Siret : 821 381 647 000 14

Agrément Préfectoral : 2016/06/01

Déclaration Activité enregistrée n° 93.06.07830.06 du préfet  
de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur



La certification a été délivrée au titre de la catégorie suivante :

**ACTIONS DE FORMATION**

## MODULES FORMATION A LA MOBILITE

**14 heures**

**350 €**

Objectif : Poursuivre son activité dans un autre département que celui dans lequel l'examen initial a été obtenu.

Public concerné : tous les professionnels du Taxi

### JOURNEE 1 (7 H)

#### A / Réglementation locale

- Connaître le territoire d'exercice de l'activité : les principaux lieux, sites, bâtiments publics et les principaux axes routiers.
- Connaître la réglementation locale en vigueur

### JOURNEE 2 (7 H)

#### B / Connaissance du territoire

- Formation pratique : visite sur les principaux sites

#### MOYENS PEDAGOGIQUES

- Arrêtés préfectoraux
- Véhicule école Taxi avec équipements obligatoires